

# MODIFICATION D'UN RENDEZ-VOUS D'INSPECTION PAR INTERNET

 [www.vd.ch/san](http://www.vd.ch/san)

(rubrique Automobiles – Expertises – Déplacer rendez vous)

 <https://www.viacar.ch/dispo>

**MODE D'EMPLOI**

## Accès

L'accès au portail IDISPO se fait via l'adresse suivante : [www.viacar.ch/dispo](http://www.viacar.ch/dispo) ou à partir de du site internet du SAN.

Le masque ci-dessous s'affichera



Il s'agira ensuite de sélectionner l'onglet **> Contrôles techniques** afin de poursuivre votre login.

## Login

SERVICE DES AUTOMOBILES des cantons AG, SH, ZG, ZH, LU,  
VD / LOGIN



>Quitter

### Déplacement de votre rendez-vous

Veillez saisir votre canton d'inspection, le N° de matricule de votre véhicule et le N° FID. Vous trouverez le N° FID au milieu de votre convocation.

Canton  
d'inspection:

N° de  
matricule:

FID:  -  -

Le N° de matricule est mentionné dans la première partie de votre convocation et comporte 9 chiffres (exemple : 171.333.221)

Le FID se situe au milieu de votre convocation à gauche (exemple : VD-5022-ABCD)

Une fois que tous les champs au-dessus sont complétés, cliquez sur login

© Copyright 2005 by VIACAR 1

>A >F

Vous pouvez sélectionner la langue de votre choix : allemand (A) ou français (F)

## Données personnelles

**SERVICE DES AUTOMOBILES du canton VD / FIXATION DE RENDEZ-VOUS VEHICULE**

  
>Logout

**Données du détenteur:**

Détenteur: Nom Prénom, Adresse complète  
 Téléphone:  
 E-Mail:

Modifier les données du E-mail

Cliquez sur ce bouton afin d'y inscrire vos coordonnées, selon l'exemple ci-dessous. Vous ne pourrez pas modifier votre rendez-vous si les champs ne sont pas complétés.

**Données véhicule:**

Plaques:	VD <b>1234</b>	N° de matricule:	627.850.761
Genre de véhicule:	Voiture de tourisme	Marque et type:	Subaru Justy
N° de Chassis:	JDAM300F001009900	N° homologation:	1SC706
Couleur:	bleu	Poids total:	1390 kg

**Inspections:**

Date	Heure	Raison de l'inspection	Lieu d'inspection
jeudi 01.05.2014	11:10	Contrôle périodique	Aigle SAN

**Remarques:**

Modifications possibles sur ce rendez-vous jusqu'au: 28.04.2014

En cliquant sur ce bouton vous allez déplacer votre rendez-vous

Vous avez la possibilité de visualiser votre convocation si vous le souhaitez



**Il est impératif que vous complétiez ces champs, sinon vous ne pourrez pas déplacer votre rendez-vous.**


**Vous pouvez modifier votre rendez-vous 5 fois dans le délai qui vous est imparti.**

L'adresse électronique permettra de vous confirmer que votre rendez-vous a été changé et le numéro de téléphone peut être nécessaire pour vous joindre si nous avons besoin de précisions.

## Choix d'une nouvelle date



Vous ne pouvez pas déplacer votre rendez-vous au-delà du délai qui vous est imparti.

SERVICE DES AUTOMOBILES du canton VD / FIXATION DE RENDEZ-VOUS VEHICULE  >Sortir

**Chercher des rendez-vous d'inspection libres:**

Veuillez saisir le lieu d'inspection, la date et l'heure pour le rendez-vous désiré.

Votre véhicule doit être inspecté au plus tard **ici au: 31.03.2005**

Lieu d'inspection:

Date: 

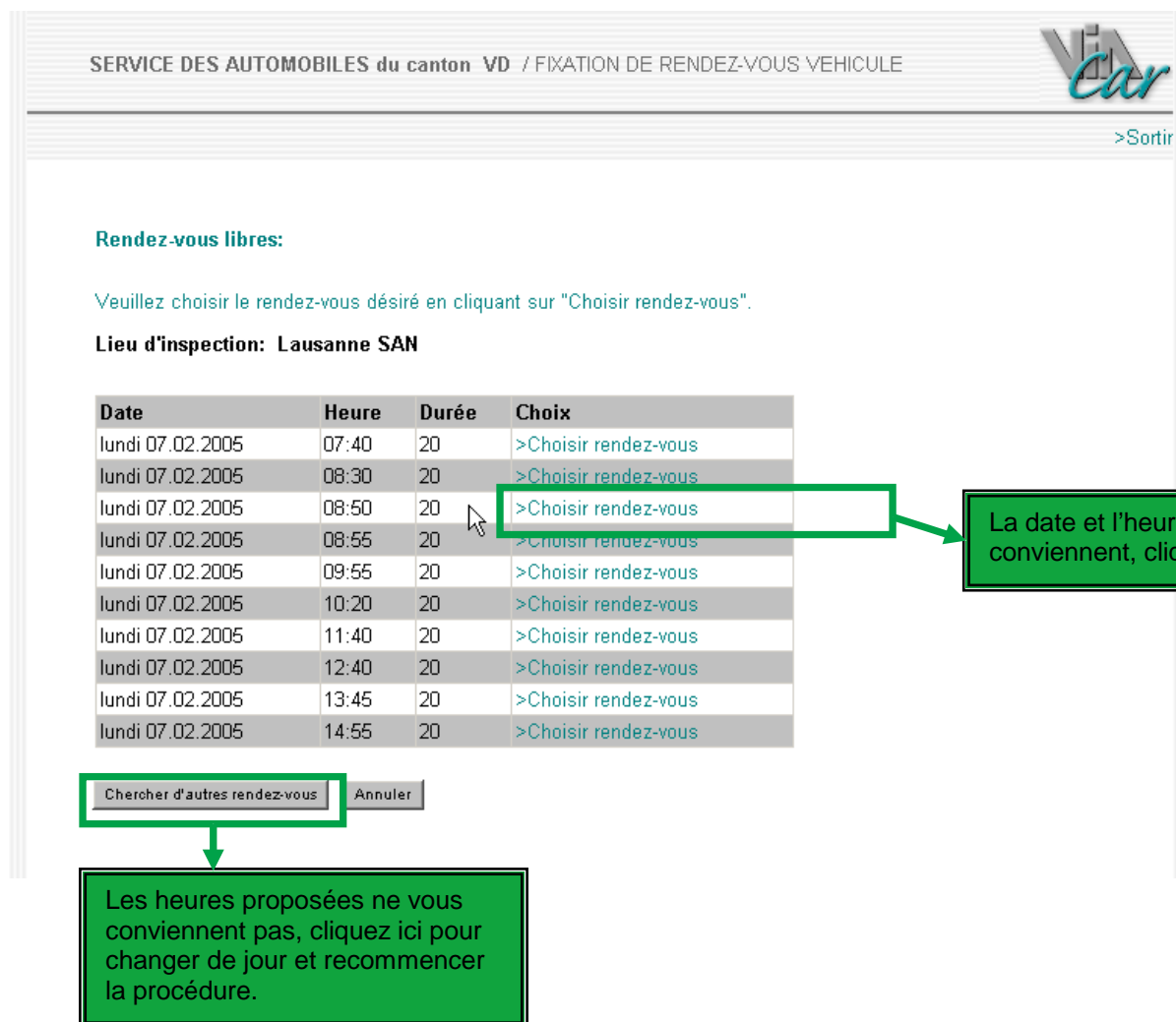
février 2005						
<	l	m	j	v	s	>
	31	1	2	3	4	5
	7	8	9	10	11	12
	14	15	16	17	18	19
	21	22	23	24	25	26
	28	1	2	3	4	5
	7	8	9	10	11	12

Heure:

**Annotations (indiquées par des flèches vertes):**

- Délai imparti
- Choisissez le lieu d'expertise
- Choisissez le mois
- Choisissez le jour
- Choisissez le moment de la journée qui vous convient (matin, etc.)
- Lancez la recherche

Nous vous proposons plusieurs dates. Cliquez sur le rendez-vous qui vous convient ou vous pouvez demander une nouvelle recherche.



SERVICE DES AUTOMOBILES du canton VD / FIXATION DE RENDEZ-VOUS VEHICULE

>Sortir

**Rendez-vous libres:**

Veuillez choisir le rendez-vous désiré en cliquant sur "Choisir rendez-vous".

**Lieu d'inspection: Lausanne SAN**

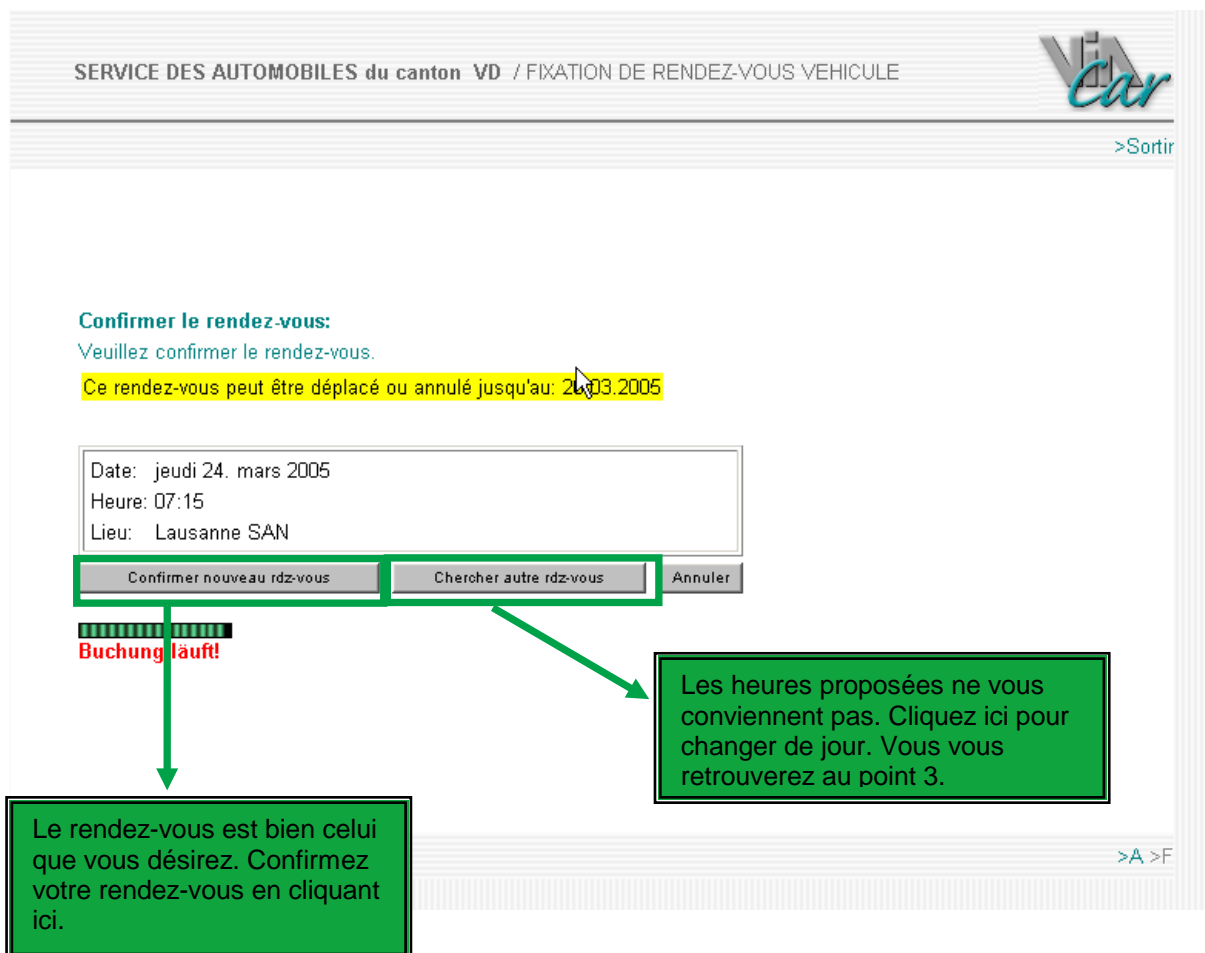
Date	Heure	Durée	Choix
lundi 07.02.2005	07:40	20	>Choisir rendez-vous
lundi 07.02.2005	08:30	20	>Choisir rendez-vous
lundi 07.02.2005	08:50	20	>Choisir rendez-vous
lundi 07.02.2005	08:55	20	>Choisir rendez-vous
lundi 07.02.2005	09:55	20	>Choisir rendez-vous
lundi 07.02.2005	10:20	20	>Choisir rendez-vous
lundi 07.02.2005	11:40	20	>Choisir rendez-vous
lundi 07.02.2005	12:40	20	>Choisir rendez-vous
lundi 07.02.2005	13:45	20	>Choisir rendez-vous
lundi 07.02.2005	14:55	20	>Choisir rendez-vous

Chercher d'autres rendez-vous Annuler

La date et l'heure vous conviennent, cliquez ici

Les heures proposées ne vous conviennent pas, cliquez ici pour changer de jour et recommencer la procédure.

## Confirmation du nouveau rendez-vous



SERVICE DES AUTOMOBILES du canton VD / FIXATION DE RENDEZ-VOUS VEHICULE

>Sortir

**Confirmer le rendez-vous:**  
Veuillez confirmer le rendez-vous.

Ce rendez-vous peut être déplacé ou annulé jusqu'au: 24.03.2005

Date: jeudi 24. mars 2005  
Heure: 07:15  
Lieu: Lausanne SAN

Confirmer nouveau rdz-vous   Chercher autre rdz-vous   Annuler

**Buchung läuft!**

Le rendez-vous est bien celui que vous désirez. Confirmez votre rendez-vous en cliquant ici.

Les heures proposées ne vous conviennent pas. Cliquez ici pour changer de jour. Vous vous retrouverez au point 3.

>A >F

Une nouvelle convocation pour l'inspection est éditée. Nous vous conseillons de l'imprimer.

Le processus est terminé vous pouvez donc sortir de l'application en cliquant sur le bouton «sortir» situé en haut à droite de votre écran.

Dans les heures qui suivront la modification de votre rendez-vous, vous recevrez sur votre messagerie la confirmation du déplacement de rendez-vous.

01.02.2005 / INTER

SERVICE DES AUTOMOBILES du canton VD / FIXATION DE RENDEZ-VOUS VEHICULE



>Logout



Service des automobiles  
 et de la navigation  
 Centre de Lausanne  
 Av. du Grey 110  
 1014 Lausanne  
 Tél.:+41(0)21 316 82 10  
 Sélection 1  
 Fax:+41(0)21 316 88 88  
 rendez-voeux.expertises@vd.ch

Aigle  
 Ch. Sous-le-Grand-pré 12  
 1860 Aigle  
 Tél.:+41(0)24 557 71 30  
 Fax:+41(0)24 466 45 57  
 San.aigle@vd.ch

Nyon  
 Ch. du Bochet 8  
 1280 Nyon  
 Tél.:+41(0)22 557 52 90  
 Fax:+41(0)22 557 53 00  
 San.nyon@vd.ch

Yverdon-les-Bains  
 Re de Lausanne 24  
 Case postale 1290  
 1401 Yverdon-les-Bains  
 Tél.:+41(0)24 557 85 10  
 Fax:+41(0)24 425 01 34  
 San.Yverdon@vd.ch

06.03.2015 / INTER

Nom, Prénom  
 Adresse

**Contrôle technique du véhicule, VD 212'048**

Madame, Monsieur,

Le véhicule mentionné ci-dessous est, selon l'art. 33 de l'ordonnance concernant les exigences techniques des véhicules routiers (OETV), soumis au contrôle technique périodique

<b>Jour / Date</b>	jeudi 30 avril 2015 11:40 Heure	Piste 6
<b>Lieu d'inspection</b>	Lausanne La Blécherette Service des automobiles Av du Grey 110 1014 Lausanne	
<b>Prix</b>	65.00	
<b>Raison de la convocation</b>	Contrôle périodique	
<b>Remarques</b>		
<b>Nouveauté! Vous pouvez déplacer votre rendez-vous par internet</b>	<a href="http://www.san.vd.ch">http://www.san.vd.ch</a>	FID: VD-4051-YMPD
<b>Détenteur</b>	Nom, Prénom Adresse	
<b>N° matricule</b>		Dernier contrôle: 23.08.2010
<b>Marque et type</b>	Skoda Octavia C 2.0TDI	

Pour faciliter le contrôle technique, nous vous prions de bien vouloir prendre note des indications ci-après :

- veuillez placer le véhicule 10 minutes avant l'heure de convocation dans la zone d'attente de la piste indiquée
  - le véhicule ou remorque de moins de 3'500 kg doit être non chargé. Son châssis et ses organes mécaniques doivent être particulièrement propres
  - le véhicule de transport de choses de plus de 3'500 kg de poids total doit être présenté chargé à min. 75% du poids total ou être au bénéfice d'un protocole de test de freinage en charge. Le détenteur ou son délégataire est responsable de l'arrimage.
  - vous présenterez à l'expert la convocation, le permis de circulation et le carnet antipollution si nécessaire
  - vous devez annoncer préalablement toute modification technique; à défaut un nouveau rendez-vous devra être fixé
- Les conditions de contrôle technique pour chaque catégorie de véhicules peuvent être consultées sur Internet <http://www.vd.ch/san>.  
 La facture vous parviendra dans les jours suivant le contrôle. Le dépôt de plaque(s), l'annulation du permis de circulation, l'annulation ou report du rendez-vous doivent nous être annoncés au plus tard 3 jours ouvrables (lu-ve) avant la date fixée, faute de quoi l'émolument prévu sera facturé. Il en va de même en cas de non présentation au rendez-vous fixé. L'annulation du permis de circulation ou le dépôt de plaque(s) supprime le rendez-vous.

Avec nos meilleures salutations

[Imprimer la convocation](#) [Suivant](#)



Dans les heures qui suivront la modification de votre rendez-vous, vous recevrez sur votre messagerie la confirmation du déplacement de rendez-vous.

— Transféré par Jean-François ABATE/SANAdmin-VD le 02.05.2014 13:21 —

De : rendez-vous.expertises@vd.ch  
A :  
Date : 02.05.2014 13:15  
Objet : Contrôle technique du véhicule, VD 227'817 (N° matricule 598.492.153)

02.05.2014 / INTER  
Masset SA  
En budron 7B  
1052 Le Mont-sur-Lausanne

Contrôle technique du véhicule, VD 227'817

Madame, Monsieur,

Le véhicule mentionné ci-dessous est, selon l'art. 33 de l'ordonnance concernant les exigences techniques des véhicules routiers (OETV), soumis au contrôle technique périodique

Lieu d'inspection  
Lausanne La Blécherette, Service des automobiles, Av du Grey 110, 1014 Lausanne

Jour / Date: mardi 27 mai 2014, Heure: 12:15 Heure, Piste: 5, Prix: 65.00

Détenteur: Masset SA  
En budron 7B, 1052 Le Mont-sur-Lausanne  
N° matricule: 598.492.153  
Marque et type: Chevrolet Nubira Stat.2.0D  
Raison de la convocation Contrôle périodique  
Remarques

Pour faciliter le contrôle technique, nous vous prions de bien vouloir prendre note des indications ci-après :

- veuillez placer le véhicule 10 minutes avant l'heure de convocation dans la zone d'attente de la piste indiquée
- le véhicule de moins de 3'500 kg doit être non chargé. Le véhicule ou la remorque et son châssis doivent être propres
- le véhicule de transport de choses de plus de 3'500 kg de poids total doit être présenté chargé à min. 75% du poids total ou être au bénéfice d'un protocole de test de freinage en charge. Le détenteur ou son délégataire est responsable de l'arrimage.
- vous présenterez à l'expert la convocation, le permis de circulation et le carnet antipollution si nécessaire
- vous devez annoncer préalablement toute modification technique; à défaut un nouveau rendez-vous devra être fixé

La facture vous parviendra dans les jours suivant le contrôle. Celui-ci sera également facturé si vous ne présentez pas le véhicule.

Les conditions de contrôle technique pour chaque catégorie de véhicules peuvent être consultées sur Internet <http://www.vd.ch/san>.

Le dépôt de la/les plaque(s) d'immatriculation avant l'expertise entraîne l'annulation du rendez-vous. En cas de dépôt auprès d'un office de poste, veuillez nous aviser au moins 3 jours ouvrables (lu-ve) avant la date fixée, de même si vous reportez ou annulez le rendez-vous, faute de quoi l'émolument prévu sera facturé.

Avec nos meilleures salutations